

Déclaration sur les → peuples autochtones

Notre objectif est de créer des avantages durables pour nos communautés, en coopération avec nos clients.

Fidèles à nos valeurs de sécurité, de travail d'équipe, de respect et d'intégrité, nous nous engageons à respecter et à soutenir les droits de la personne comme l'indique notre déclaration sur les droits de la personne. GHD reconnaît également la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le terme « peuples autochtones » fait référence aux sociétés et communautés culturellement distinctes qui existent partout dans le monde. Nous reconnaissons aussi que les personnes autochtones embauchées par GHD devraient évoluer dans des environnements inclusifs qui offrent des espaces sûrs où les voix de la diversité sont entendues et respectées.

Dans le cadre de notre engagement à respecter les droits des peuples autochtones, les principes directeurs suivants offrent une approche pour favoriser des pratiques d'emplois et des relations d'affaires inclusives et à long terme.

→ Principe 01

GHD respecte, promeut et honore les peuples autochtones ainsi que leurs droits, leur héritage culturel et leurs connaissances. GHD est fière de soutenir les communautés et les groupes autochtones avec lesquels nous avons le privilège de travailler comme client et comme partenaires, en établissant des relations mutuellement avantageuses pour partager les connaissances et les capacités.

→ Principe 02

GHD respecte la gestion du territoire, de l'air et de l'eau par les Autochtones. GHD reconnaît l'importance de la terre, de l'air et de l'eau comme faisant partie intégrante de la communauté et de la culture.

→ Principe 03

GHD soutient le consentement préalable, libre et éclairé (CPLE) des peuples autochtones affectés par les projets sur lesquels elle travaille. Lorsque notre engagement le permet, GHD aidera les clients à consulter les peuples autochtones et à interagir avec eux.

→ Principe 04

GHD cherche à apprendre des connaissances autochtones et à respecter la propriété intellectuelle et culturelle autochtone. Les personnes autochtones embauchées par GHD sont encouragées à chercher des occasions appropriées d'inclure ces valeurs et ces connaissances dans les travaux pour les clients et dans les opérations commerciales.

→ Principe 05

GHD soutient les communautés autochtones dans leurs efforts pour protéger, développer et partager leur culture et cherchera des occasions appropriées de célébrer les cultures et les langues autochtones.

→ Principe 06

GHD favorise l'empathie et la compréhension des cultures autochtones. Elle crée aussi une culture d'apprentissage où l'histoire et les expériences autochtones sont comprises avec sensibilité. GHD créera des occasions de partenariat avec les peuples autochtones dans le contexte de notre entreprise afin d'améliorer la compréhension, la résilience et les capacités pour avancer ensemble vers un avenir prospère.

→ Principe 07

GHD soutient le développement économique des peuples et des communautés autochtones par le biais de l'emploi, du développement de carrière et des dépenses d'approvisionnement auprès d'entreprises et de fournisseurs autochtones.

